

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE - session 2024

Rapport du jury - Académie de Limoges

Les entretiens se sont, cette année, déroulés du 2 au 10 avril 2024.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Education Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habiliter des enseignements et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (DNL) dans le cadre d'une section européenne ou DNL, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans des options artistiques pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre ou Langues et cultures de l'Antiquité.

Une session de certification complémentaire a été ouverte cette année dans quatre secteurs sur cinq. Le secteur qui n'a pas été ouvert pour cette session a été celui de l'«enseignement en langue des signes française », faute de candidats.

Au sein du secteur « Arts », toutes les options ont été ouvertes « Cinéma et audiovisuel », « Théâtre », « Danse » et « histoire des arts ».

Au sein du secteur « Enseignement d'une DNL », les options anglais, espagnol et italien ont été ouvertes, rappelant que le développement des DNL est une augmentation du temps d'exposition des élèves à toutes ces langues. Aucun professeur des écoles ne s'est présenté cette année à cette certification DNL qui est ouverte aux enseignants du 1^{er} degré depuis 2020.

Tableau récapitulatif sur le déroulement et les résultats des entretiens de la session 2024

		Nombre de	Nombre de	Pourcentage
Secteur	Option	candidats	candidats	de réussite
		présents	admis	
	Cinéma et audiovisuel	2	0	0%
Arts	Théâtre	2	2	100%
71113	Histoire des arts	1	1	100%
	Danse	1	1	100%
Enseignement	Anglais	11	6	55%
d'une discipline	Espagnol	2	1	50%
non linguistique	Italien	1	1	100%
LCA		2	1	50%
Français langue		8	5	62,5%
seconde				

Modalités d'évaluation des candidats : une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet dans un second temps d'harmoniser les décisions des différentes commissions pour préserver une équité d'ensemble, d'arrêter enfin la liste définitive des candidats admis.

Quelques remarques générales

Lors de la session 2024:

- **32 candidats** étaient initialement inscrits à la session 2024 et **30 entretiens** se sont effectivement déroulés.
- 19 certifications complémentaires ont été attribuées. Le pourcentage moyen de réussite est en baisse cette année encore avec un taux de 63%. Il était de 66% en 2023, 73% en 2022, 71% en 2021.

Certification DNL

Les commissions de DNL regrettent qu'il n'y ait pas eu de candidats du premier degré cette année. Nous leur rappelons que les différentes formations proposées dans le cadre du Plan Académique de Formation leur sont ouvertes. Par ailleurs, ils pourront trouver des conseils précis dans le rapport 2021.

Depuis la session 2018, des membres sont adjoints aux jurys de la certification en DNL. Inspecteurs, formateurs ou conseillers pédagogiques dans le champ disciplinaire du candidat, apportent un éclairage sur l'intérêt d'enseigner telle ou telle discipline en langue étrangère. La mise en place de ce jury renforcé met en évidence que l'enseignement dans le cadre de l'EMILE et de la DNL ne se réduit pas à la traduction d'un cours en langue étrangère.

Dossiers

Cette année encore, il a été noté une vraie hétérogénéité dans les rapports (du simple CV à des perspectives de fonctionnement). Le dossier, même s'il n'est pas évalué, donne déjà un premier aperçu de la réflexion du candidat. La pauvreté de certains interroge sur l'engagement de l'enseignant et sur les raisons de sa démarche qui ne peut se limiter à une validation des acquis d'expériences.

Entretiens

L'entretien se déroule en deux parties : un exposé du candidat puis un échange avec le jury. Le jury rappelle que l'exposé n'est pas l'oralisation d'un CV

Les très bons entretiens sont ceux où les candidats, quel que soit le secteur, ont su montrer un exemple d'activités et prendre de la distance (analyser les échecs, proposer des pistes e solutions même au niveau embryonnaire). Une connaissance solide du cadre institutionnel est également nécessaire pour pouvoir répondre aux sollicitations du jury et envisager des perspectives réelles.

Conseils aux futurs candidats

Une certification complémentaire est une habilitation à enseigner. Il s'agit d'une démarche professionnelle et pédagogique et non de la valorisation d'un CV. Un vif intérêt ou une passion pour un domaine ne sauraient suffire. Le candidat doit s'interroger sur la plus-value pour les élèves.

Pour rappel, la certification habilite les candidats admis à intervenir à tous les niveaux d'enseignement.

Quelques axes de travail ont été donnés par le jury académique :

- Le dossier n'est certes pas soumis à notation mais il permet au jury d'apprécier la pertinence de la réflexion menée par le candidat. Tout en étant synthétique, il doit donner de la matière pour l'entretien. <u>Le dossier est toujours rédigé en français</u>, même pour la certification en DNL (dans ce cas, seuls les exemples d'activités sont dans la langue cible).
- L'exposé ne peut être une simple oralisation du dossier et il ne peut se limiter à un récit du parcours. Il doit également permettre d'engager l'entretien, de développer une réflexion.
- Des connaissances théoriques, du cadre institutionnel et des programmes sont nécessaires.
- L'entretien doit permettre au candidat de montrer sa capacité à mettre en œuvre un enseignement spécifique dans le domaine évalué, sans oublier l'intérêt que cela représente pour les élèves.
- La prise de recul du candidat sur sa pratique et ses expériences diverses est indispensable.
- Le candidat doit envisager son rôle dans le cadre des projets.
- le jury n'attend pas de support de présentation de type diaporama ou mur interactif.

Les candidats, même s'ils ne sont pas encore titulaires de la certification, ne peuvent se présentés démunis d'expériences ou de projection dans cette mission d'enseignement.

Préparation à la certification complémentaire

Le CASNAV propose aux candidats à **la certification « Français Langue Seconde »** de se préparer. Cette préparation porte ses fruits car les candidats ayant suivi la formation obtiennent de bons résultats lors de la certification.

Nous rappelons que chaque année plusieurs formations (candidature individuelle) en lien avec la certification complémentaire DNL sont proposées dans le cadre du Plan Académique de Formation :

- Se préparer à l'épreuve (3h) : modalités, attendus
- Enseigner sa discipline en LV (6h) : pistes pédagogiques pour mener un cours en LV
- Depuis la rentrée 2022, une formation en langue (anglais) pour consolider sa maitrise de la langue (ou simplement se rassurer) est également possible.

Pour **la certification dans les domaines artistiques**, des formations en lien avec le théâtre et le cinéma existent dans les actions transversales du Plan Unique de Formation. De plus, pour le théâtre il y a un PREAC qui propose des séminaires (document d'inscription via les établissements).

Vous trouverez ci-après les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention celui qui vous concerne.

Nous invitons les futurs candidats à se rapporter aux précédents rapports si le secteur qu'ils souhaitent présenter n'a pas été ouvert cette année.

J'adresse mes sincères remerciements aux présidents de commissions ainsi qu'à l'ensemble des membres du jury pour la qualité de leur travail.

Sandrine MAUD

Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional d'espagnol Présidente du jury académique de certification complémentaire de la session 2024

Secteur FLS - Session 2024

Nombre de candidats inscrits : 9 Nombre de candidats présents : 8 Nombre de candidats admis : 5 Nombre de candidats refusés : 3

Disciplines des candidats

Professeurs des écoles : 2

PLP Lettres Histoire-géographie : 2

PLP lettres-anglais: 1

Certifié Histoire-géographie : 1 Certifié Lettres classiques : 1 Certifié mathématiques : 1

Evaluation

Notes	7	8	10	12	13	20
Nombre de	1	2	1	2	1	1
candidats						

Avis général

Composé de Laurence Ciclaire, IA-IPR de Lettres, de Geneviève Guilliano, coordinatrice du CASNAV de Limoges, et de Corinne Pago, Directrice de l'Institut du Français Langue Etrangère à l'Université de Limoges, le jury a pu échanger avec beaucoup de plaisir avec les candidats et constater de leur part un intérêt sincère pour les élèves allophones. Huit candidats se sont présentés à cette session, deux professeures des écoles, six enseignants du second degré (certifiés et PLP) . Il faut rappeler que cette certification est ouverte à toutes les disciplines, et à tous les corps (PE, PLC, PLP). Le jury a eu le plaisir d'accorder la certification à une enseignante de mathématiques.

Les bons, voire très bons, résultats obtenus cette année montrent que **cette certification est accessible aux candidats qui se sont préparés solidement.** La prestation d'une professeure des écoles, témoignant d'un engagement authentique et professionnel, a obtenu la note maximale et a particulièrement réjoui le jury. S'il n'est pas exigé des candidats qu'ils aient enseigné le français langue seconde (FLS) pour tenter cette certification, il est néanmoins attendu une connaissance *a minima* du public concerné par l'enseignement du FLS, et des linéaments pédagogiques et didactiques de cet enseignement. Nous encourageons ceux qui n'ont pu l'obtenir en 2024 de retenter l'épreuve. La lecture de ce rapport leur donnera conseils et pistes bibliographiques susceptibles de contribuer à leur réussite. Les candidats ont aussi la possibilité de s'inscrire à la session de préparation organisée par le CASNAV dans le cadre du plan académique de formation.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

La certification Français langue seconde (FLS) est la reconnaissance d'un parcours de formation et de l'acquisition de compétences professionnelles dans le domaine de l'enseignement du français auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA). Cette certification concerne les enseignants du premier et du second degré, susceptibles d'intervenir dans les UPE2A, et de

postuler à des postes spécifiques académiques (SPEA). Les modalités de cette épreuve sont précisées dans note de service n° 2019-104 du 16-7-2019¹.

La désignation FLS est importante ici. Pour les EANA, le français est non seulement une discipline linguistique, mais aussi la langue de tout ou partie des apprentissages. Autrement dit, on attend du candidat qu'il se projette dans le cadre d'un enseignement du français qui comprenne non seulement un enseignement linguistique, mais aussi qui se situe dans la perspective de **l'inclusion** des élèves allophones en milieu ordinaire. Ce qui a des incidences sur la conception didactique et la mise en œuvre pédagogique de cet enseignement.

Commentaires et conseils aux candidats

Le rapport

Lors de son inscription, le candidat doit remettre un rapport dactylographié de cinq pages maximum². Ce rapport, rappelons-le, n'est pas soumis à notation mais il constitue un outil précieux pour le candidat et pour le jury. C'est en effet l'occasion pour le candidat de revenir sur sa formation et ses expériences antérieures afin de dégager les connaissances et compétences professionnelles qu'il a pu développer, en lien avec l'enseignement du FLS, et plus largement dans le cadre de la prise des élèves à besoins éducatifs particuliers et le champ de l'inclusion scolaire. La seconde fonction du rapport est de fournir des éléments d'appréciation au jury, ainsi que des pistes pour la conduite de l'entretien. Ces considérations doivent donc nourrir la réflexion du candidat au moment de son élaboration et lui permettre de se projeter dans l'épreuve orale à venir.

Hormis la contrainte du nombre de pages, l'organisation du rapport, son contenu, sont laissés à l'appréciation du candidat. Il est précisé néanmoins que le candidat doit fournir un CV mentionnant titres et diplômes obtenus. Les rapports de la session 2021 ont été très variés, du point de vue formel, mais aussi de qualité inégale. Les conseils qui suivent sont destinés à aider les candidats à construire des rapports convaincants parce qu'argumentés et clairement rédigés.

Un écrit rédigé avec soin

Le candidat doit impérativement veiller à la clarté et à la correction de la formulation, exigence minimale lorsqu'il s'agit d'enseigner le français. Si les effets jargonnants doivent être proscrits, il convient néanmoins d'employer des termes relevant d'un lexique spécifique quand cela s'avère nécessaire, quitte à en proposer une définition. Le rapport ne doit pas prendre l'allure d'un CV développé, ni d'une simple liste d'activités personnelles ou professionnelles ; il doit posséder une dimension argumentative. La mise en page doit aussi être soignée, en choisissant une taille de police de caractère raisonnable, même si l'on n'atteint pas les cinq pages, et en disposant le texte de manière à le rendre le plus lisible possible (alinéa et paragraphes, titres, etc.). Il ne faut pas hésiter à proposer des notes en bas de pages, si nécessaire, sans les multiplier.

Un texte structuré

Un certain nombre de rapports se présentent sous forme de récit, voire de témoignage, de recueil d'anecdotes, ou de lettre de motivation. Or il s'agit ici d'un écrit professionnel, destiné à

¹ Disponible à l'adresse suivante : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin officiel.html?cid bo=143919

² Le dépôt du rapport est désormais dématérialisé. Le candidat doit désormais le « téléverser », dans l'application indiquée par les services de la direction des examens et concours. Il lui incombe **de vérifier le contenu du document déposé**.

exposer les formations, connaissances et compétences du candidat dans le domaine concerné. Un texte structuré témoigne de la qualité de réflexion du candidat et de sa capacité à exposer et objectiver son parcours professionnel. S'il n'existe pas de plan modèle, une conclusion est bienvenue : elle permet au candidat de clarifier ses motivations quant à son engagement dans le processus de certification.

Des éléments d'information précis

On attend du candidat qu'il donne des informations significatives et mises explicitement en lien avec les exigences de la certification. Le candidat est donc amené à retenir et préciser les connaissances acquises en formation initiale, continue ou bien encore les acquisitions personnelles en termes de culture professionnelle (lecture d'ouvrages théoriques et didactiques par exemple); l'évocation des expériences doit permettre de dégager des compétences professionnelles. Une expérience associative, en lien avec l'enseignement du français langue étrangère, est ainsi parfaitement recevable. Quelle que soit la nature des éléments retenus par le candidat, on attend de ce dernier une analyse réflexive en lien avec l'enseignement du FLS et l'inclusion des EANA. Tel candidat, possédant une certification ASH et une expérience professionnelle auprès d'élèves en situation de handicap, doit ainsi montrer sa capacité à transférer ses compétences et à expliciter comment il s'adapterait à un public allophone.

La mise en valeur d'expériences pédagogiques

En fonction de leurs expériences professionnelles respectives, les propositions des candidats sont nécessairement diverses ; on peut en énumérer ici quelques-unes, sans volonté d'exhaustivité :

- Si le candidat a eu la possibilité d'intervenir en UPE2A, ou l'occasion de prendre en charge des EANA, il peut exposer et analyser une réalisation pédagogique (séance, séquence, ...) dont il prendra soin de préciser la problématique, ainsi que les modalités de mise en œuvre pédagogique.
- Le candidat peut aussi s'appuyer sur un enseignement en français langue étrangère auprès d'étudiants ou de tout autre public. Il importe alors de montrer que l'on est capable de réfléchir la transposition d'un enseignement en contexte FLE dans un contexte FLS et d'envisager les adaptations possibles.
- L'observation de séances ou de séquences d'enseignement de FLS et leur analyse : il s'agit alors pour le candidat d'exposer et d'analyser avec précision les enjeux didactiques et les modalités pédagogiques des séances observées, afin de montrer son appropriation des composantes de l'enseignement du FLS.
- L'accueil d'EANA en classe ordinaire : Si le candidat a eu l'occasion d'accueillir des EANA en inclusion, il peut développer la manière dont il a travaillé avec son collègue de FLS, ainsi que les modalités d'accueil et d'enseignement qu'il a pu mettre en œuvre (par exemple, les modalités de différenciation pédagogique).

Quelques soient les expériences relatées, il n'est pas toujours utile de faire une restitution exhaustive ou extrêmement détaillée de telle séance ou séquence d'enseignement. Il ne faut pas, en effet, perdre de vue l'objectif de cet écrit : prouver au jury que l'on a une connaissance *a minima* des enjeux et des modalités de l'enseignement du FLS.

La rédaction de ce rapport est un élément déterminant dans la préparation de l'oral pour le candidat, c'est l'occasion pour lui d'examiner ses motivations, de dégager de son parcours professionnel et personnel des points saillants, voire d'envisager des formations complémentaires. C'est une étape indispensable à la préparation de la certification.

L'épreuve orale

Elle fait l'objet d'une note. Les candidats ne sont déclarés admis que si la note est supérieure ou égale à 10/20³.

L'exposé

Le candidat a tout loisir de se préparer, en amont, à cet exposé de dix minutes. Il sera interrompu par le jury, si son exposé n'est pas achevé à l'issue du temps imparti. L'exposé est l'étape liminaire et indispensable de l'épreuve. Le candidat a la possibilité, s'il le souhaite, de s'appuyer, sans les lire, sur quelques notes.

C'est l'occasion pour le candidat de démontrer des compétences professionnelles : gérer son temps, structurer sa parole, problématiser son intervention, faire preuve de qualités de communication. Si le dossier peut servir de support à cette présentation, il ne s'agit pas à l'oral de le paraphraser, mais d'en approfondir certains éléments, de manière problématisée, afin de justifier sa candidature. Entre le dépôt du dossier et l'épreuve de l'oral, le candidat a pu pratiquer d'autres expériences en lien avec l'enseignement du FLS. Il peut s'appuyer sur celles-ci dans le cadre de l'oral, prendre éventuellement une distance réflexive vis-à-vis du contenu du dossier, et ainsi montrer qu'il s'est approprié les problématiques et spécificités de l'enseignement du FLS.

On conseille donc vivement aux candidats de s'entrainer à cette partie de l'oral, qui ne saurait être improvisée. Ils doivent aussi être rassurés : ils sont écoutés avec bienveillance par les membres du jury.

L'entretien

Celui-ci, d'une durée de 20 minutes, est conduit par les examinateurs.

Cet entretien a plusieurs objectifs : faire approfondir certains points, vérifier les connaissances du candidat, l'inviter à analyser ses expériences et ses pratiques et développer sa réflexion professionnelle.

Le candidat doit posséder une connaissance minimale de la didactique du FLE/FLS; une réflexion est aussi attendue, concernant les diverses approches pédagogiques et leur éventuel transfert auprès d'un public allophone. On attend du candidat qu'il ait envisagé la question de l'accueil et de l'inclusion des EANA en classe ordinaire, qu'il connaisse les textes officiels et le fonctionnement du dispositif UPE2A.

Les élèves allophones constituent un public d'élèves à besoin éducatif particulier. Le candidat doit être au clair avec ce que recouvre le terme d'«allophone» qui s'est substitué à d'autres dénominations qui étaient en usage (« non-francophones», « primo-arrivant »). Si les EANA ne maîtrisent pas la langue et la culture françaises -ce qui peut être pour eux une source d'insécurité mais aussi de motivation- ils pratiquent une autre langue, voire plusieurs, et s'inscrivent dans une, voire des cultures dont il faut tenir compte. Avant leur arrivée dans une école française, certains élèves allophones ont eu parfois un parcours difficile, voire douloureux, leur scolarisation elle-même a parfois été interrompue ou chaotique. On attend donc du candidat une approche qui articule à la

³ Les membres du jury ont à leur disposition l'ensemble de l'échelle des notes jusqu'à 20. La note connue du candidat à l'issue des épreuves, qu'il soit admis ou non, lui permet d'évaluer son positionnement professionnel et la nécessité de formations complémentaires.

fois une grande exigence professionnelle et des qualités humaines, afin d'accompagner au mieux ces élèves vers l'autonomie linguistique et culturelle.

Lors de l'entretien, la posture attendue du candidat est de se montrer à l'écoute des questions posées, et savoir y répondre avec pertinence et sincérité. Certains candidats se sont livrés à l'exercice avec brio jusqu'à obtenir la note maximale. C'est l'occasion ici de les féliciter.

Laurence CICLAIRE, IA-IPR de lettres

Bibliographie et sitographie

Site du CASNAV de LIMOGES

http://pedagogie.ac-limoges.fr/casnav/

Textes officiels et ressources Eduscol

-Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 sur les modalités de la certification FLS

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin officiel.html?cid bo=143919

- CIRCULAIRE n° 2012-141 du 2-10-2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés

https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin officiel.html?cid bo=61536

- Ressources Eduscol pour l'accueil et la scolarisation des élèves allophones : Repères sur l'accueil des élèves et des parents nouvellement arrivés, sur l'inclusion des EANA dans l'établissement et sur l'enseignement du FLS. http://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana.html

Connaissance du public et pistes pour l'accueil et l'inclusion

- Enfants d'ailleurs, élèves en France, Les Cahiers Pédagogiques N°473, 2009
- Inclure : Français de scolarisation et élèves allophones, Guy Cherqui, Fabrice Peutot, Hachette, 2015
- Le Français comme langue de scolarisation Accompagner, enseigner, évaluer, se former sous la direction de Catherine Klein. Collection Cap sur la scolarisation Scéren-CNDP 2012
- Accueillir un élève allophone à l'école élémentaire, collection Cap sur la scolarisation, CANOPE (CRDP de Besançon)
 - Carte mentale Canopé

https://www.mindomo.com/fr/mindmap/b12088b87e69474a85e99dd182c62d17

Cette carte mentale propose des liens vers des ressources pour mieux connaître, accueillir et accompagner les élèves et leurs familles (évaluations diagnostiques, livrets d'accueil, ressources pour l'orientation, connaissance des langues des élèves, des systèmes scolaires, principes didactiques dont des pistes pour prendre en compte le plurilinguisme, etc.)

- L'ARC-EN-CIEL DE NOS LANGUES, Jalons pour une école plurilingue, Isabelle Graci, Marine Totozani, Marielle Rispail, éditions L'harmattan

Didactique et pédagogie du FLS

Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde, (CUQ, Jean-Pierre (dir.), Clé International/Asdifle, Paris, 2003

Manuel de formation pratique pour le professeur de FLE, chez Clé international Ecrire en FLS et FLSco, Réseau CANOPE

Quelques exemples de méthodes de FLE et de FLS

- 1^{er} degré : **ZOOM** (EMDL)

Méthode déclinée sur plusieurs niveaux, accompagnée de cahiers d'activités, de guides pédagogiques et d'un cahier « Français langue de scolarisation »

- 2nd degré : *Entrée en matière* (Hachette FLE)

Méthode de FLS conçue pour les EANA qui articule dans chacune des séquences proposées objectifs communicationnels, linguistiques, interdisciplinaires, culturels et interculturels. Voir notamment les rubriques « D'une matière à l'autre », « Des liens entre nous » et « Il était une fois un village ».

- Répertoire des méthodes de FLE

http://www.ciep.fr/sites/default/files/atoms/files/repertoire_methodes_fle.pdf
Voir par exemple *Les Loustics* chez Hachette FLE pour le 1er degré, *Adomania* chez Hachette FLE, et *Pourquoi* pas! chez Maison des Langues pour le collège, *Latitudes* chez Didier ou Version Originale chez Maison des Langues pour le lycée.

Secteur LCA - Session 2024

Nombre de candidats inscrits : 2 Nombre de candidats présents : 2 Nombre de candidats admis : 1 Nombre de candidats refusés : 1

Disciplines des candidats

Lettres modernes: 2

Evaluation

Notes	08	12
Nombre de candidats	1	1

Avis général

Le jury était composé de Laurence Ciclaire, IA-IPR de Lettres, d'Yves Liébert, Professeur de Langue et Littérature latines à l'Université de Limoges et de Céline Lelièvre, professeure agrégée de lettres classiques.

Le faible nombre de candidats rend difficile une analyse trop généralisante. Il n'est cependant pas inutile de rappeler qu'il n'est pas nécessaire d'avoir déjà assuré l'enseignement du latin ou du grec pour présenter la certification LCA. Il est en revanche demandé d'être capable de se projeter dans un enseignement bien pensé, fondé sur une connaissance et une fréquentation réelles de la langue antique choisie. Avoir un appétit d'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité est un désir louable, mais l'obtention de la certification passe par la maitrise suffisante de la langue choisie, une fréquentation des œuvres, et une connaissance des programmes. Enfin, il s'agit d'une épreuve, qui doit être soigneusement préparée; a prestation d'un candidat (exposé et entretien) ne peut relever d'une forme d'improvisation qui pourrait être interprétée comme de la désinvolture.

Nous encourageons vivement les enseignants intéressés à s'engager dans la préparation de la certification. A cet effet, sera organisé un webinaire d'information, inscrit au PAF 24-25. Des pistes bibliographiques sont aussi proposées dans le corps du rapport.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

La certification complémentaire est ouverte aux professeurs du second degré, et tout particulièrement aux enseignants de lettres modernes, histoire et géographie, philosophie et langues vivantes étrangères. Elle leur permet, ainsi que le précise la note de service n°2018-041 du 19-3-2018, « de faire reconnaître des compétences particulières dans l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leur concours ». Pour valider les connaissances et compétences professionnelles de chaque candidat, le jury s'attache à évaluer cinq champs :

- la culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc.)
- la connaissance des spécificités de la didactique et de la pédagogie des LCA : décloisonnement, rôle du texte authentique, interdisciplinarité, dynamique de projet, travail en équipe ;
- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différents champs de la discipline, et à en expliciter les finalités.

Chacun de ces champs est abordé lors de l'épreuve orale.

Commentaires et conseils aux candidats

Le rapport

Lors de son inscription, le candidat doit remettre un rapport dactylographié de cinq pages maximum⁴. **Ce rapport**, rappelons-le, **n'est pas soumis à notation** mais il constitue un outil précieux pour le candidat et pour le jury. C'est en effet l'occasion pour le candidat de revenir sur sa formation et ses expériences antérieures **afin de dégager les connaissances et compétences professionnelles qu'il a pu développer**, en lien avec l'enseignement des LCA. La seconde fonction du rapport est de fournir des éléments d'appréciation au jury, ainsi que des pistes pour la conduite de l'entretien. Ces considérations doivent donc nourrir la réflexion du candidat au moment de son élaboration et lui permettre de se projeter dans l'épreuve orale à venir.

Hormis la contrainte du nombre de pages, l'organisation du rapport, son contenu, sont laissés à l'appréciation du candidat. Il est précisé néanmoins que le candidat doit fournir un CV mentionnant titres et diplômes obtenus. Les rapports de la session 2023 ont été très variés, du point de vue formel, mais aussi de qualité inégale. Les conseils qui suivent sont destinés à aider les candidats à construire des rapports convaincants parce qu'argumentés et clairement rédigés.

Un écrit rédigé avec soin

Le candidat doit impérativement veiller à la clarté et à la correction de la formulation. Le rapport ne doit pas prendre l'allure d'un CV développé, ni d'une simple liste d'activités personnelles ou professionnelles ; il doit posséder une dimension argumentative. La mise en page doit aussi être soignée, en choisissant une taille de police de caractère raisonnable, même si l'on n'atteint pas les cinq pages, et en disposant le texte de manière à le rendre le plus lisible possible (alinéa et paragraphes, titres, etc.). Il ne faut pas hésiter à proposer des notes en bas de pages, si nécessaire, sans les multiplier.

Un texte structuré

Un certain nombre de rapports se présentent sous forme de récit, voire de témoignage, de recueil d'anecdotes, ou de lettre de motivation. Or il s'agit ici d'un écrit professionnel, destiné à exposer les formations, connaissances et compétences du candidat dans le domaine concerné. Un texte structuré témoigne de la qualité de réflexion du candidat et de sa capacité à exposer et objectiver son parcours professionnel. S'il n'existe pas de plan modèle, une conclusion est bienvenue : elle permet au candidat de clarifier ses motivations quant à son engagement dans le processus de certification.

Des éléments d'information précis

On attend du candidat qu'il donne des informations significatives et mises explicitement en lien avec les exigences de la certification. Le candidat est donc amené à retenir et préciser les connaissances acquises en formation initiale, continue ou bien encore les acquisitions personnelles en termes de culture professionnelle (lecture d'ouvrages théoriques et didactiques par exemple) ; l'évocation des expériences doit permettre de dégager des compétences professionnelles.

La mise en valeur d'expériences pédagogiques

En fonction de leurs expériences professionnelles respectives, les propositions des candidats sont nécessairement diverses ; on peut en énumérer ici quelques-unes, sans volonté d'exhaustivité :

- La prise en charge d'un enseignement de LCA
- L'intégration d'une ou plusieurs séances dédiées aux LCA en cours de français
- L'intervention dans l'enseignement du français culture antique (FCA), ou dans le cadre du dispositif *Mare nostrum*
- Une co-intervention avec un professeur de lettres classiques (cours, projet etc.)

⁴ Le dépôt du rapport est désormais dématérialisé. Le candidat doit désormais le « téléverser », dans l'application indiquée par les services de la direction des examens et concours. Il lui incombe **de vérifier le contenu du document déposé**.

L'observation de séances ou de séquences d'enseignement de LCA et leur analyse : il s'agit alors pour le candidat d'exposer et d'analyser avec précision les enjeux didactiques et les modalités pédagogiques des séances observées, afin de montrer son appropriation des composantes de l'enseignement des LCA.

Quelques soient les expériences relatées, il n'est pas toujours utile de faire une restitution exhaustive ou extrêmement détaillée de telle séance ou séquence d'enseignement. Il ne faut pas, en effet, perdre de vue l'objectif de cet écrit : prouver au jury que l'on a une connaissance des enjeux et des modalités de l'enseignement des LCA.

La rédaction de ce rapport est un élément déterminant dans la préparation de l'oral pour le candidat, c'est l'occasion pour lui d'examiner ses motivations, de dégager de son parcours professionnel et personnel des points saillants, voire d'envisager des formations complémentaires. C'est une étape indispensable à la préparation de la certification.

L'épreuve orale

Elle fait l'objet d'une note. Les candidats ne sont déclarés admis que si la note est supérieure ou égale à 10/20⁵.

L'exposé

Le candidat a tout loisir de se préparer, en amont, à cet exposé de dix minutes. Il sera interrompu par le jury, si son exposé n'est pas achevé à l'issue du temps imparti. L'exposé est l'étape liminaire et indispensable de l'épreuve. Le candidat a la possibilité, s'il le souhaite, de s'appuyer, sans les lire, sur quelques notes. Il n'est pas utile de s'appuyer sur un diaporama, ni de fournir de documents. Cette partie de l'épreuve est l'occasion pour le candidat de démontrer des compétences professionnelles : gérer son temps, structurer sa parole, problématiser son intervention, faire preuve de qualités de communication. Si le dossier peut servir de support à cette présentation, il ne s'agit pas à l'oral de le paraphraser, mais d'en approfondir certains éléments, de manière problématisée, afin de justifier sa candidature. Entre le dépôt du dossier et l'épreuve de l'oral, le candidat a pu pratiquer d'autres expériences en lien avec l'enseignement des LCA. Il peut s'appuyer sur celles-ci dans le cadre de l'oral, prendre éventuellement une distance réflexive vis-àvis du contenu du dossier, et ainsi montrer qu'il s'est approprié les problématiques et spécificités de On conseille donc vivement aux candidats de s'entrainer à cette partie de cet enseignement l'oral, qui ne saurait être improvisée. Ils doivent aussi être rassurés : ils sont écoutés avec bienveillance par les membres du jury.

L'entretien

Celui-ci, d'une durée de 20 minutes, est conduit par les examinateurs.

Cet entretien a plusieurs objectifs : vérifier la maîtrise des fondamentaux de la langue choisie et les connaissances du candidat, faire approfondir certains points, l'inviter à analyser ses expériences et ses pratiques et développer sa réflexion professionnelle. Lors de l'entretien, on soumet le candidat à la lecture/traduction d'un bref texte en latin ou en grec, en fonction de la langue choisie. Au travers de cet exercice, il s'agit de mesurer la capacité du candidat à aborder le texte, à conduire une analyse de la langue latine ou grecque, à formuler à haute voix des hypothèses que son raisonnement sur la langue permet ensuite de conforter ou d'infirmer. Ce qui relève de la comparaison des langues et de leur fonctionnement est valorisé. La culture historique et littéraire des candidats est également convoquée à partir du texte proposé (cette année : la gens et la familia , à partir d'un extrait de Cicéron, l'épisode des oies du Capitole dans Tite Live, et enfin, la démocratie athénienne, dans Lysias). Au-delà de la connaissance des programmes en vigueur au collège comme au lycée, le candidat doit témoigner d'une réflexion didactique et pédagogique qui prenne bien en compte l'élève et le développement de ses compétences. Enfin, le jury ne peut qu'inviter chaque candidat à bien s'informer sur l'actualité de la discipline. Les ressources académiques et nationales sont des points d'appui importants pour bien percevoir les enjeux actuels de

⁵ Les membres du jury ont à leur disposition l'ensemble de l'échelle des notes jusqu'à 20. La note connue du candidat à l'issue des épreuves, qu'il soit admis ou non, lui permet d'évaluer son positionnement professionnel et la nécessité de formations complémentaires.

l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité. Nous pouvons citer par exemple le remarquable site Odysseum présent sur Eduscol, qui est le site des ressources des langues, cultures et civilisations de l'Antiquité : https://eduscol.education.fr/odysseum/. Les candidats peuvent compléter leur préparation par la lecture d'ouvrages pédagogiques et scientifiques dédiés. Qu'il soit ici permis de conseiller le livre de Dominique Augé intitulé Refonder l'enseignement des langues anciennes – Le défi de la lecture (éditions UGA) qui ne manquera pas d'éclairer les candidats et les lauréats. Enfin, on ne saurait que recommander la lecture du vademecum national, elle aussi essentielle pour appréhender les attentes du jury :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum LCA 962343.pdf

D'une manière générale, le jury est sensible à l'expression d'une pensée à l'œuvre sur les textes, aux ouvertures proposées vers d'autres champs disciplinaires, à la convocation de références culturelles variées.

Nous encourageons vivement les enseignants, épris de culture antique et prenant plaisir à la fréquentation des textes en grec et/ou en latin, à s'engager dans la préparation de cette certification.

Laurence CICLAIRE, IA IPR de lettres

Secteur DNL anglais - Session 2024

Nombre de candidats inscrits : 11 Nombre de candidats présents : 11 Nombre de candidats admis : 7 Nombre de candidats refusés : 4

Disciplines des candidats

Histoire-géographie : 3 Mathématiques : 3

STMS :1 SES : 1 NSI : 1 EPS : 1

Economie et gestion - transport : 1

Evaluation

Notes	06	09	10	11	13	14	17	18
Nombre de candidats	1	3	1	1	1	1	1	2

Avis général

La plupart des candidats était bien préparée et ceux-ci ont su ne pas lire leurs notes et respecter le temps de présentation (10 minutes). Le niveau de langue requis est B2 (ou plus) et la langue de plusieurs candidats était d'un niveau C1 ou plus. Mais la présentation ne saurait être une récitation d'un CV, aussi intéressant fût-il.

Que ce soit dans le dossier ou lors de la présentation, trop peu de candidats avaient cette année envisagé des moments précis de cours ou des séances / séquences entières. Qu'ils aient pu les mettre en œuvre au cours de l'année ou qu'ils les aient simplement préparés, peu importe du moment qu'ils peuvent expliquer au jury pourquoi ils ont privilégié tel ou tel support, quelles sont les difficultés que les élèves risquent de rencontrer et quels leviers activer pour contourner celles-ci. Les candidats doivent également s'interroger sur l'intérêt et la plus-value que représente l'enseignement d'une DNL pour les deux disciplines.

Les candidats malheureux dont la note est proche de la moyenne ne doivent pas se décourager mais continuer à se préparer, linguistiquement et/ou pédagogiquement.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement des DNL et du CECRL
- Connaissance de la façon dont la DNL est enseignée à l'étranger et capacité à intégrer cet aspect dans son enseignement lorsque cela est pertinent
- Capacité à faire la différence entre enseignement <u>de</u> la langue et enseignement <u>en</u> langue
- Connaissance des ressources documentaires disponibles et capacités à choisir et à justifier l'emploi de tel ou tel support en envisageant une hiérarchisation progressive des activités

- Capacité à s'intégrer dans un programme d'échanges et/ou dans le travail avec l'assistant de langue vivante et/ou dans les projets de la Semaine des langues
- Maîtrise de la langue (au moins B2)

Commentaires et conseils aux candidats

Pour s'entraîner en anglais, nous reprenons les conseils déjà donnés dans les rapports précédent : pour entretenir ou améliorer la qualité de la langue anglaise, il faut lui consacrer un peu de temps en amont de l'épreuve de certification, en se souvenant que c'est la fréquence plus que la durée, qui permet de progresser en langue vivante : écouter la radio, regarder des émissions variées en ligne, utiliser un dictionnaire parlant en ligne, se rapprocher de l'assistant d'anglais si l'établissement en accueille un, poser sa candidature pour participer aux stages de perfectionnement linguistique proposés par France Education international et, pour finir, s'inscrire aux stages du PAF dédiés à la préparation de la certification ou à un cours de langue anglaise.

Pour finir, la meilleure préparation, c'est la lecture attentive des derniers rapports du jury et au moins une visite à des collègues enseignant une LVE. Cela permet ensuite de se tester en dédiant quelques moments de cours à l'enseignement de sa discipline en anglais.

Discipline non linguistique - Espagnol - Session 2024

Nombre de candidats inscrits : 2 Nombre de candidats présents : 2 Nombre de candidats admis : 1 Nombre de candidats refusés : 1

Disciplines des candidats

Education musicale et chant chorale : 1 Organisation et production culinaire : 1

Evaluation

Notes	09	17
Nombre de candidats	1	1

Avis général

Il y a eu peu de candidatures en espagnol pour la session 2024, ce que nous ne pouvons que regretter. Nous invitons donc tous les professeurs du 1^{er} et 2nd degrés qui ont des aptitudes en espagnol à envisager cette certification.

Chaque année, un accompagnement global est proposé dans le cadre du PAF :

- formation en langue espagnole;
- formation pour préparer la certification (attendus, déroulé, etc.);
- formation « enseigner ma discipline en langue vivante » (approche pédagogique).

Pour cette session 2024, le jury a apprécié la présence de professeurs aux champs disciplinaires plus variés que les années précédentes. Cela nous permet de rappeler que TOUTES les disciplines ont leur place et que c'est bien de cette variété que naît la richesse pour les élèves.

Le jury regrette qu'aucun professeur des écoles ne se soit présenté pour cette session 2024.

Les candidats avaient préparé leur rapport avec sérieux, ce qui témoigne de la réflexion préalable qui a été menée. L'entretien doit s'appuyer sur le rapport, mais il ne doit pas en être une relecture. L'entretien permet d'éclairer et d'élargir les aspects traités dans le rapport.

Lors de la première phase d'exposé oral, nous avons apprécié :

- les discours réfléchis et structurés ;
- la prise de parole spontanée, appuyée ou non sur quelques notes (n'entravant pas la communication).

L'entretien a, lui, été réalisé dans les deux langues.

Le candidat refusé n'a pas démontré une assez bonne maitrise de la langue étrangère. Pour rappel, c'est le niveau B2 qui est visé. Si la réussite à la certification ne repose pas uniquement sur une bonne maitrise de la langue, elle en reste une condition indispensable car un niveau insuffisant en langue étrangère ne permet pas de garantir les progrès linguistiques des élèves.

La présence d'un membre adjoint au jury provenant de la discipline des candidats (inspecteurs, formateurs, professeurs titulaires de la DNL) a permis de valoriser les prestations des

candidats ayant une vision de la DNL qui va bien au-delà d'une simple traduction de leurs cours habituels.

Nous rappelons que le cours de DNL est certes un cours de la discipline en langue étrangère mais n'est pas une traduction du cours dans cette langue.

Qualité des prestations

Le jury, lors des deux entretiens, a particulièrement apprécié et donc valorisé :

- l'honnêteté de la démarche des candidats ;
- la connaissance du cadre institutionnel des différents dispositifs (LCE, DNL, SELO) :
- la capacité à croiser son programme disciplinaire avec celui de langues vivantes ;
- des propositions concrètes d'activités à destination des élèves (même pour ceux qui ne sont pas encore en situation d'enseignement) ;
- la connaissance des éléments culturels permettant un ancrage de la discipline DNL dans la sphère de la langue concernée ;
- la prise en compte des conseils donnés dans les précédents rapports ;
- la construction de projets ambitieux pour les élèves, en lien ou non avec des partenaires extérieurs.

Le jury n'attend pas de présentation de type diaporama. En revanche, quelques supports d'activités permettent d'éclairer et d'ancrer dans la réalité les propos des candidats.

Conseils aux futurs candidats:

La certification complémentaire demande une préparation rigoureuse et une réflexion sur les pratiques professionnelles impliquées par l'enseignement d'une DNL.

- **Pratiquer la langue étrangère** : écouter ne suffit pas pour développer une compétence en langue étrangère ; il faut aussi produire dans la langue pour progresser. Pour rappel, c'est la fréquence, plus que la durée, qui compte dans l'apprentissage d'une langue étrangère.
- Maîtriser **parfaitement le lexique de base propre à sa discipline** (pas d'accord des chiffres, expression de la date, etc.)
- Se rapprocher de son inspecteur disciplinaire, de l'IEN ou du CPD qui pourront conseiller sur les ressources en DNL et accompagner pédagogiquement le développement des différentes activités.
- Avoir une bonne connaissance de la culture des pays dans lesquels est parlée la langue que l'on a choisie. Cette dimension culturelle ne doit pas être exclue de la mise en œuvre du cours de DNL.
- Bien connaître les textes officiels concernant les DNL, les sections européennes et autres dispositifs linguistiques, car cela a des conséquences sur l'enseignement au quotidien, mais aussi sur les modalités d'épreuves d'examens et la manière d'accompagner les élèves.
- Connaître les programmes de langue vivante en vigueur au collège et au lycée. Les candidats doivent s'intéresser à la discipline LV (connaissance des programmes, du CECRL, etc.). Sans cette connaissance de l'enseignement de langue vivante, il semble difficile d'envisager des projets interdisciplinaires et un travail d'équipe efficace. Pour rappel, le CECRL, au-delà de définir le cadre des niveaux et des attendus, est aussi un outil pour orienter le choix des supports et les activités proposés aux élèves.
- Envisager de façon claire les besoins des élèves et les réponses concrètes à apporter pour favoriser les apprentissages de la discipline et de la langue. Réfléchir aux activités pédagogiques à mettre en place au regard des niveaux et des attendus du programme de langue.

Nous encourageons les futurs candidats à intégrer leurs projets dans le cadre d'actions éducatives nationales (fête de la science, nuits de la lecture, journée nationale de lutte contre le harcèlement, etc.), européennes et internationales (journée européenne des langues, semaine des langues vivantes, semaine européenne du développement durable, etc.).

Conclusion:

La réussite à la certification DNL espagnol de la session 2024 est le résultat d'une préparation rigoureuse et d'un questionnement profond et sincère.

Nous rappelons à tous les candidats qu'un professeur de DNL ne peut pas travailler seul. Dans l'intérêt des élèves et dans l'objectif du rayonnement mutuel des deux disciplines, il est nécessaire d'envisager un travail régulier des différents acteurs (professeur de langue, professeur de DNL et assistant).

L'obtention de la certification n'est pas une fin. Elle doit être envisagée comme un développement personnel, tout en prenant en compte l'intérêt des élèves et de l'établissement.

Secteur Discipline non linguistique italien - Session 2024

Nombre de candidats inscrits : 1 Nombre de candidats présents : 1 Nombre de candidats admis : 1 Nombre de candidats refusés : 0

Disciplines des candidats

Histoire-géographie : 1

Evaluation

Note	17
Nombre de candidat	1

Avis général

Véritable entretien professionnel, l'oral de certification complémentaire DNL nécessite d'être préparé de façon approfondie sur le plan linguistique, notamment lexical et syntaxique. Au cours des mois précédant l'oral, il convient de s'exposer autant que possible à la langue cible ; aujourd'hui, l'éventail des opportunités présentes sur la toile – articles de presse, documents audio et vidéo authentiques de toutes natures et applications mobile permettant de dialoguer en LVE ... - offre d'innombrables possibilités. Les enseignant(e)s obtenant leur certification en DNL témoignent *a minima* du niveau B2 du CECRL dans les activités langagières évaluées ; au fil des années, le jury observe toutefois qu'une partie non négligeable des candidats présente un niveau d'expression orale supérieur aux attentes, de niveau C1 voire plus.

Néanmoins, il ne s'agit pas simplement d'attester d'un niveau de langue : les capacités à se projeter dans l'enseignement de la DNL demeurent fondamentales. Les candidats s'évertueront par conséquent à explorer la didactique et les méthodes d'enseignement des LVE. Cette découverte ou cet approfondissement induit alors une confrontation avec le réel, condition indispensable pour battre certains clichés en brèche.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

Le jury évalue les compétences et savoirs suivants :

- un niveau B2 en langue italienne dans les activités langagières évaluées, en particulier l'expression orale en continu et l'expression orale en interaction,
- la connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement des DNL et du CECRL en lien avec les programmes de l'enseignement secondaire disponibles sur <u>eduscol.fr</u>,
- les capacités de projection dans la participation à des projets de mobilité internationale et, de façon plus générale, à toute action en lien avec la discipline LV (présentation de la DNL lors de la *Journée Portes Ouvertes*, *Semaine des langues*, présence d'un ALVE...),
- les capacités de projection dans l'enseignement de la DNL.

Commentaires et conseils aux candidats

Le jury exhorte vivement les candidats à :

- se préparer linguistiquement à l'oral, en approchant de manière approfondie les champs lexicaux de la didactique et le lexique soulevé dans le dossier,
- assister à des cours de LVE au sein de leur établissement et à échanger avec les collègues de la discipline,
- questionner les prérequis, notamment linguistiques, au moment d'introduire et de rentrer dans une consigne et une activité proposée,
- interroger les gestes professionnels en place dans la discipline d'origine et leur opportunité ou non dans le cadre d'une DNL. En ce sens, se mettre à la place de l'élève afin de conscientiser les obstacles à surmonter dans le cadre d'un enseignement en DNL apparaît comme indispensable.

Concernant l'exposé, le jury encourage vivement les candidats à dépasser le récit autobiographique et le simple lien à la langue : ceux-ci peuvent bien sûr être évoqués mais proposer une activité pédagogique et expliquer comment elle serait conduite en classe ou bien évoquer les séances observées constituent des entrées possibles parmi tant d'autres qui enrichissent la première partie de l'oral.

Le jury conseille d'éviter de transposer les pratiques d'histoire-géographie telles quelles en DNL italien de même qu'il invite les candidats à adapter leurs pratiques pédagogiques non seulement à la spécificité de la DNL mais également au niveau des apprenants en se questionnant sur les supports, les méthodes de travail à mettre en œuvre avec les élèves.

En outre, les candidats sont incités à cibler les activités langagières en fonction des documents proposés en classe.

Enfin, le jury souhaite rappeler l'importance de la qualité des échanges pendant l'entretien au cours duquel l'écoute, la prise de distance et un état d'esprit constructif figurent parmi les qualités attendues.

Conclusion

Toute maîtrise de la langue, à compter de la langue maternelle, demeure perfectible tout au long de la vie : en ce sens, la certification complémentaire évalue un niveau B2 qui ne suppose ni bilinguisme ni parlé courant, cependant une préparation rigoureuse est indispensable. La certification complémentaire est ouverte aux professionnels de l'enseignement et, en ce sens, est attendue a minima l'initiation d'une réflexion sur l'enseignement de la DNL. Les dossiers, enfin, constituent une source de pistes pour l'entretien avec le jury qu'il conviendra de valoriser.

Secteur Arts - option Cinéma-Audiovisuel - Session 2024

Nombre de candidats inscrits : 2 Nombre de candidats présents : 2 Nombre de candidats admis : 0 Nombre de candidats refusés : 2

Disciplines des candidats

Documentation: 1 Lettres modernes: 1

Evaluation

Notes	9
Nombre de candidats	2

Avis général

La session pourrait sembler décevante, puisqu'elle se solde par deux refus pour deux candidatures. Si ces dernières étaient un peu prématurées, elles reposaient néanmoins sur des atouts solides et le jury encourage les deux enseignants à persévérer dans leur démarche en approfondissant leurs atouts et en travaillant les points qui leur ont fait défaut et qui sont détaillés plus loin dans le compte rendu.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

Culture cinématographique et audiovisuelle

- Fréquentation personnelle des œuvres
- Connaissance de l'histoire du cinéma, des modèles d'analyse théorique et de l'économie du cinéma-audiovisuel

Capacités d'analyse

Analyse d'un extrait cinématographique diffusé en amorce de l'entretien

Connaissances relatives à l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel

- Connaissance des programmes en cours et du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire
- Connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipe, partenariat, interdisciplinarité, pédagogie de projet

Compétences didactiques et pédagogiques

- Capacité à développer une réflexion didactique à partir des programmes
- Capacité à expliciter des démarches pédagogiques mettant en synergie connaissances, théories, méthodes et pratique
- Capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage)

Commentaires et conseils aux candidats

Au regard des quatre domaines pris en compte par le jury pour évaluer le candidat et la candidate qui se sont présentés à la session 2024, elles se sont avérées inversement symétriques dans la répartition des atouts et des points à améliorer.

Pour ce qui est du candidat, il s'est présenté à l'épreuve fort d'un parcours de formation et d'expériences professionnelles hors éducation nationale très riche et solide : une licence Arts du spectacle-Mention Cinéma ; un master 1 Cinéma ; une formation longue au CEEA (Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuel) ; un titre professionnel de scénariste de niveau I obtenu à l'issue d'une soutenance (continuité dialoguée d'un long-métrage) devant un jury de professionnels du cinéma et de la télévision ; des activités et projets divers menés en tant que professionnel de l'audiovisuel ; un master MEEF en Documentation à l'occasion duquel un mémoire professionnel très intéressant intitulé « L'atelier scénario : conduite d'un projet d'écriture médiatique avec des élèves de 6è SEGPA » a été produit.

Il résulte du temps d'analyse de séquence un bilan mitigé. La séquence proposée était celle de l'ouverture du *West Side Story* de Robert Wise. Le film d'origine de l'extrait était connu du candidat et a été identifié. L'analyse qui en a été faite a bénéficié d'une approche technique certaine. Quelques erreurs étonnantes et approximations ont toutefois été commises.

Mais c'est surtout sur les deux derniers domaines d'évaluation que la candidature s'est avérée la plus fragile. Certes, l'enseignant a fourni l'effort de prendre une connaissance théorique des programmes en cours et du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, ce qu'il convient de saluer. Ce qui lui manque cependant pour l'instant encore, c'est l'expérience d'activités et de projets non ponctuels menés concrètement avec des élèves et en partenariat avec des intervenants. A l'exception de ce qui a été mené lors de son année de stage, ce qu'il a effectué a surtout consisté en des actions ponctuelles où le cinéma et l'audiovisuel sont travaillés non pas spécifiquement mais en lien avec l'EMI, le parcours citoyen ou le parcours Avenir. Cela s'explique grandement par le fait que sa titularisation et son affectation à titre définitif dans son actuel collège sont très récentes. Par ailleurs, le désengagement récent dudit collège du dispositif Collège au cinéma l'a privé d'occasions de mobiliser ses connaissances et compétences au service d'activités menées avec les élèves de l'établissement. Le jury encourage donc le candidat à s'engager dans le montage, le portage et la concrétisation de certains projets d'envergure et partenariaux en lien avec le CAV qui ont été évoqués dans le dossier de candidature et lors de l'entretien. Par exemple la participation au dispositif Écris ta série! et/ou un projet pluridisciplinaire déposé dans le cadre de l'appel à projets ADAGE avec demandes de financements.

Pour ce qui est de la candidate, ses atouts les plus forts sont liés aux deux domaines qui ont fait défaut à son collègue. Sa connaissance des programmes en cours et du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, très solides, est à la fois théorique et concrète. C'est elle qui est la référente dans son collège de l'opération Collège au cinéma, qui y fonctionne de facon particulièrement ample et dynamique. Le collège en question a par ailleurs obtenu l'ouverture d'une classe à horaires aménagés Cinémaaudiovisuel pour la rentrée prochaine, et la candidate a eu l'occasion de collaborer de facon étroite avec l'enseignante titulaire de la certification complémentaire CAV qui porte depuis plusieurs années l'option CAV préfiguratrice de la CHACAV. Aussi n'est-il pas étonnant qu'elle a su faire montre de compétences didactiques et pédagogiques lors de l'entretien qui ont été appréciées par le jury. C'est en revanche sur les deux premiers domaines d'évaluation que la prestation de la candidate s'est avérée prématurée. L'analyse de l'ouverture de West Side Story a donné lieu à des erreurs importantes et à plusieurs approximations. Quant à l'entretien, il a fait apparaître plusieurs pans importants du bagage culturel, que ce soit en termes d'histoire du cinéma, de diversité des esthétiques, de technique ou de méthode, qui restent à consolider et à approfondir. S'engager au côté de sa collègue dans la mise en œuvre de la CHACAV devrait lui donner l'occasion de le faire et de se présenter avec succès à une autre session de la certification.

Secteur Arts – option Histoire de l'art - Session 2024

Nombre de candidats inscrits : 2 Nombre de candidats présents : 1 Nombre de candidats admis : 1 Nombre de candidats refusés : 0

Disciplines des candidats

Arts plastiques: 1

Evaluation

Notes	20
Nombre de candidats	1

Avis général

Une seule candidature... mais quelle candidature!

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

Culture dans le domaine de l'histoire de l'art

- Solides notions d'histoire générale de l'art, incluant une maîtrise de la chronologie et du vocabulaire propres à chacun des domaines d'expression artistique relevant de l'histoire de l'art
- Connaissance des institutions et structures culturelles et patrimoniales locales

Capacités d'analyse

Capacité à analyser une œuvre sous divers angles d'approche, et à la mettre en relation avec d'autres œuvres et domaines artistiques sur la base de concepts historiques et esthétiques pertinents

Connaissances relatives à l'enseignement de l'histoire des arts

- Connaissance des programmes officiels des cycles 3 et 4, ou/et des enseignements optionnels et de spécialité au lycée
- Connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art

Compétences didactiques et pédagogiques

- Capacité à développer une réflexion didactique à partir des programmes
- Capacité à expliciter des démarches pédagogiques
- Capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes et d'institutions, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis et au moins un projet de classe

Commentaires et conseils aux candidats

Le jury, enthousiasmé par la prestation de l'unique candidate pour l'histoire de l'art de la session 2024, n'a pas mis longtemps à décider de lui attribuer à l'unanimité la note maximale de 20/20.

D'emblée, l'exposé a frappé par son excellence. Conçu en parfaite complémentarité avec le dossier de candidature, s'appuyant de façon cursive sur les éléments essentiels qui s'y trouvaient et creusant des aspects qui y étaient simplement esquissés, développé avec rigueur, clarté et passion dans le respect du temps imparti, il a permis à l'enseignante d'exprimer plusieurs atouts précieux : un regard lucide, critique et personnel ; une culture large et ouverte ; une sensibilité esthétique aiguë.

Toutes ces qualités se sont trouvées aussitôt confirmées dans le temps d'analyse qui lui a été proposé. Confrontée à un montage de quatre œuvres de types et d'époques variés entretenant entre elles des liens de contrastes et de convergences thématiques et formels, elle a impressionné le jury à plus d'un titre : non seulement elle s'est montrée capable d'identifier, de présenter et de contextualiser chacune des quatre œuvres avec une justesse sans faille, mais elle a aussi réussi à les faire dialoguer avec pertinence et finesse.

L'entretien s'est avéré au diapason, permettant à la candidate de mettre en lumière la solidité de sa formation en histoire de l'art, la richesse et la variété de ses expériences professionnelles et personnelles, sa bonne connaissance des programmes officiels des cycles 3 et 4, la qualité et la diversité des projets artistiques partenariaux qu'elle a portés en milieu scolaire et, pour ne rien gâcher, la hauteur de vue didactique et pédagogique avec laquelle elle les envisage.

Secteur Arts - option Théâtre - Session 2024

Nombre de candidats inscrits : 2 Nombre de candidats présents : 2 Nombre de candidats admis : 2 Nombre de candidats refusés : 0

Disciplines des candidats

Documentation: 1 Arts plastiques: 1

Evaluation

Notes	15	20
Nombre de	1	1
candidats		

Avis général

Très bonne session, avec deux candidats parfaitement informés des tenants et aboutissants de la certification complémentaire qui ont su faire montre d'enthousiasme et mettre en lumière des connaissances, des compétences et des éléments de parcours et d'expérience réjouissants.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

L'évaluation des candidats a été effectuée en fonction des quatre domaines de connaissances et compétences suivants :

Culture dans le domaine du théâtre et du spectacle vivant

- Expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales
- Connaissance de la dramaturgie et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations

Capacités d'analyse

Capacité à présenter et à analyser un spectacle ou une mise en scène, et à les mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques

Connaissances relatives à l'enseignement du théâtre

- Connaissance des programmes officiels des enseignements optionnels et de spécialité théâtre en lycée
- Connaissance des modes d'enseignement propres au théâtre : travail en équipe, partenariat, interdisciplinarité, pédagogie de projet

Compétences didactiques et pédagogiques

- ⇒ Capacité à développer une réflexion didactique à partir des programmes
- ⇒ Capacité à expliciter des démarches pédagogiques mettant en synergie connaissances et pratique
- □ Capacité à mettre en œuvre un projet au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques

Commentaires et conseils aux candidats

Deux candidats -un homme et une femme- se sont présentés à la certification Théâtre 2024, forts d'un profil très complet et solide au regard des quatre domaines d'évaluation. Dans un cas, la candidature tenait du très bon ; dans l'autre, de l'exceptionnel, ce qui explique que le jury, sans hésiter et à l'unanimité, a tenu à lui attribuer la note maximale de 20.

Pour ce qui est du temps d'exposé, il a été envisagé avec sérieux et enthousiasme dans les deux cas, se déployant de façon très claire, structurée et non redondante par rapport au contenu du dossier de candidature. Il est toutefois dommage que le candidat, emporté par la jubilation de sa présentation, ait mal géré le temps disponible, contraignant le jury à l'interrompre bien avant la fin de ce qu'il avait prévu. Pour ce qui est de l'exposé de la candidate, il a en revanche constitué un modèle du genre, conciliant passion et rigueur, foisonnement et concise clarté, appui cursif sur les éléments développés dans le dossier et mise en lumière parfaitement complémentaire d'éléments qui n'y étaient que rapidement évoqués.

Pour ce qui est de l'analyse de captation, elle a porté sur le début de *Richard III* dans la mise en scène de Thomas Jolly. Le souci des deux candidats de se présenter à l'épreuve avec une très bonne connaissance des programmes officiels des enseignements optionnels et de spécialité théâtre en lycée était patent. Tous deux ont identifié sans peine la pièce et la mise en scène, lesquelles ont été inscrites l'an dernier et pour deux ans dans le programme de la spécialité. Mieux : tous deux, forts de leur travail de préparation, de leur culture théâtrale et de leurs compétences d'analyse, ont été capables de tenir au terme d'un seul visionnage un propos très pertinent, précis et éclairant. Encore faut-il souligner ici le degré exceptionnel de finesse et d'érudition de la candidate.

Pour ce qui est du bagage culturel acquis par les deux candidats au gré de leurs parcours respectifs de formation, de spectateur, de lectures et d'expériences personnelles, il était réjouissant, s'enrichissant en outre d'une pratique authentique du spectacle vivant. Toutefois, dans le cas de la candidate, cela s'est manifesté de façon exceptionnelle en raison de l'étendue de ses champs d'expertise. Professeure d'arts plastiques, elle ajoute à sa connaissance du plateau des compétences particulières ayant trait à la scénographie et à la création de costumes. S'ajoutent encore à cela une pratique personnelle de très bon niveau de la danse, de la musique ainsi qu'une formation poussée en histoire de l'art et en cinéma-audiovisuel, mais aussi une multi-implication en tant que bénévole dans des associations artistiques et culturelles.

Pour ce qui est enfin des connaissances relatives à l'enseignement du théâtre et des compétences didactiques et pédagogiques, elles se sont manifestées de façon fort satisfaisante dans le cas du candidat qui, en dépit du caractère assez récent de sa titularisation, a déjà engrangé de multiples expériences de projets artistiques et culturels menés en milieux scolaires dont la conception et la mise en œuvre se sont trouvées favorisées par le fait qu'il est titulaire d'une maîtrise de médiation culturelle. Dans le cas de la candidate, le niveau s'est pourtant trouvé placé à un cran encore supérieur, sa plus grande ancienneté dans le métier lui ayant donné l'occasion de capitaliser des éléments d'expérience encore plus riches et variés, que ce soit en types de projets ou en termes de partenariats, et d'acquérir une hauteur de vue didactique impressionnante.